

EDITO



Par Nora Barsali

Concilier Rentabilité et intérêt général

À moins de deux mois du G7, la France reste l'un des plus fervents défenseurs de la protection de l'environnement et des océans sur la scène internationale. Le récent voyage du Président Emmanuel Macron pour convaincre son homologue américain et le Congrès sur l'urgence climatique, les engagements ambitieux du One Planet Summit, les évolutions des règles bancaires, l'obligation des gestionnaires d'actifs de regarder le risque climatique de leurs investissements, tout converge vers de nouvelles responsabilités pour les organisations. Si nous voulons agir sur les changements climatiques et préserver l'avenir des générations futures, nous devons passer à l'ère de la RESPONSABILITE : juridique, sociale, environnementale, morale. L'économie ne peut plus se concevoir dans la seule recherche du profit et de la croissance. Depuis 20 ans, tous les experts démontrent que les entreprises investissant massivement sur les énergies propres surperforment non seulement sur le plan boursier mais aussi sur leur performance globale. Face aux signaux alarmants, l'économie doit faire sa révolution et intégrer les attentes sociales et environnementales des marchés. La compétitivité des entreprises passera de plus en plus par la conciliation « rentabilité et intérêt général », la création de valeur sur le long terme, la prévention des risques, l'éthique dans les informations délivrées.

En réponse, il semblerait que la France prenne les devants pour signer un pacte pour la planète Terre. Sa future Loi, PACTE, qui vise à donner plus de responsabilités aux entreprises est un grand pas vers plus de RSE. Mais ne faudrait-il pas aller encore plus loin et responsabiliser toutes les parties prenantes, qui les actionnaires pour exiger la résilience climatique, qui les clients pour exiger des produits et services contribuant à l'intérêt général. Ne faudrait-il pas indexer aussi sur la rémunération des dirigeants des critères de RSE. Dans cette logique, on ne peut que soutenir le projet de l'entreprise à mission d'intérêt général qui permet de mettre l'ensemble des parties prenantes face à de nouvelles responsabilités, juridiques, sociales, environnementales, sans doute les plus essentielles puisqu'il s'agit de l'avenir de l'humanité et de notre Planète. ■



L'interview du mois

**Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie
et des Finances.**

Lors de sa première interview télévisée en tant que président de la République, en octobre 2017, Emmanuel Macron disait : « Je veux que l'on réforme la philosophie de ce qu'est l'entreprise ». Cette ambition apparaît dans l'acronyme PACTE « Plan d'action pour la croissance et la transformation de l'entreprise ». Selon vous qu'est-ce qu'une entreprise ?

Aujourd'hui, pour beaucoup de nos compatriotes, l'entreprise n'a plus de sens. La complexité accrue des chaînes de valeur, le poids croissant des impératifs financiers, la rapidité des transformations technologiques ont déstabilisé les repères de nos concitoyens et affaibli leur confiance dans le fonctionnement de l'économie.

Il faut redonner du sens à l'entreprise. Car sans confiance dans l'entreprise, sans une vision renouvelée de la contribution de l'entreprise au bien collectif, nous ne réussissons pas à opérer la transformation dont l'économie française a besoin. Nous devons d'abord permettre aux entreprises de mieux prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux liés à leur activité.

Donner du sens, c'est aussi mieux partager les fruits de la croissance. Car l'entreprise n'aura jamais de sens pour nos concitoyens, si les efforts sont portés par tous mais que la réussite n'est offerte qu'à quelques-uns. Ainsi, le projet de loi PACTE comprendra des mesures ambitieuses pour renforcer nos mécanismes de partage de la valeur, et en premier lieu l'intéressement et la participation. Aujourd'hui, seuls 12 % des salariés bénéficient de ces dispositifs dans les entreprises de moins de 50 personnes. Parce que c'est encore complexe. Parce que ça représente un coût important pour une petite entreprise. Notre proposition : supprimer le forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés, et encourager les branches à rendre accessibles en ligne des accords-types pour les petites entreprises. C'est permettre à nos PME de prendre en compte de nouvelles attentes, sans perdre en agilité ni en compétitivité. C'est de cette manière que nous réconcilierons les Français avec les entreprises. Ils sont prêts à des réformes repoussées depuis trente ans et à transformer notre économie. Mais la transformation de l'économie française doit être équilibrée : plus de marges et de souplesse pour nos entreprises, mais aussi une meilleure prise en compte des attentes de nos concitoyens vis-à-vis des entreprises. ...Suite page 2

*« Donner du sens, c'est aussi mieux partager
les fruits de la croissance. »*

Voir appel à candidatures page 5


APPEL À CANDIDATURES
TROPHÉES DÉFIS RSE 2018
 Clôture des candidatures le 1er juin 2018




L'interview du mois *Suite*

La compétitivité des entreprises passe par de l'expertise, une gouvernance modernisée et une stratégie adaptée aux mutations sociales et environnementales. En quoi la publication du rapport de Nicole Notat et Jean-Dominique Senard sur l'entreprise et l'intérêt collectif marque-t-elle une étape dans la préparation de la future loi PACTE ?

La mission confiée à Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard avait un objectif ambitieux : identifier tous les leviers possibles pour redonner du sens au projet entrepreneurial dans notre pays. Et l'un de ces grands leviers, c'est de modifier la définition même de l'entreprise. Dans le cadre du projet de loi PACTE, nous donnerons donc suite à la proposition de Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard de modifier les articles 1833 et 1835 du code civil. Ces articles, qui définissent le contrat de société et qui sont restés quasiment inchangés depuis leur rédaction initiale en 1804, indiqueront désormais que la société doit être gérée dans l'intérêt social, en considérant les enjeux à la fois sociaux et environnementaux qui sont liés à son activité. La possibilité sera en outre ouverte de spécifier, dans les statuts, un objet social élargi.

Ces modifications reconnaîtront pleinement la légitimité de projets entrepreneuriaux plus diversifiés pouvant contribuer de différentes manières à la réussite de notre modèle économique. Notamment par un accent mis sur la performance sociale et environnementale.

Pour être durable, l'entreprise a besoin d'une vision à 360 degrés dans toutes les dimensions de ses activités. Comment aider les PME à intégrer la complexité environnementale et sociale de leurs marchés, pour être plus compétitives, tout en faisant face à de nouvelles responsabilités juridiques sociétales ?

Affronter la complexité sociale et environnementale pour une petite entreprise, c'est aller à l'essentiel et identifier les enjeux les plus significatifs du point de vue social et environnemental pour apporter une réponse pertinente.

Cette capacité à aller à l'essentiel nécessite que l'entreprise ne se disperse pas dans des obligations administratives trop lourdes et envahissantes. La France est déjà en pointe sur la réglementation sociale et environnementale. Pour aider à intégrer ces dimensions, il faut viser la simplification plutôt que de leur imposer de nouvelles obligations.

De manière générale, la simplification est un des axes centraux du PACTE. Faire grandir nos PME, très bien ! Mais ce n'est pas toujours aussi simple pour les entrepreneurs. Il y a les effets de seuil, qui freinent l'enthousiasme et la volonté des entrepreneurs. Il y a des complexités et des lourdeurs administratives. Ce sont des difficultés réelles et concrètes : nous nous y attaquons de façon résolue.

Sur les seuils, par exemple. Nous avons aujourd'hui une multitude de seuils, avec quatre modes de calcul différents. C'est un vrai frein pour la croissance et l'emploi. Avec la loi PACTE, nous supprimerons plusieurs seuils, notamment celui de 20 salariés. Et nos entreprises auront désormais cinq ans pour répondre à leurs nouvelles obligations : un seuil ne sera considéré comme franchi que si l'entreprise le dépasse pendant cinq années consécutives. Voilà une vraie souplesse pour nos PME.

Plus de simplicité, pour plus de pertinence et d'efficacité, c'est notre manière de soutenir les démarches RSE dans les petites entreprises. ■

*« La société doit être gérée dans l'intérêt social,
en considérant les enjeux à la fois sociaux et
environnementaux qui sont liés à son activité. »*



Guide 2018 : Santé, Qualité de Vie et Bien-être au Travail, Des entreprises au capital Humain.

Préfacé par Muriel Pénicaud,
Ministre du Travail.

Ce guide présente un état des lieux, des thèmes santé, QVT et bien-être au travail étayé d'avis d'experts et illustré de bonnes pratiques d'entreprises engagées pour la santé et le bien-être de leurs salariés.

Avec la participation des entreprises suivantes :
Harmonie Mutuelle, Nestlé, STEF,
BNP Paris Real Estate et DSI.

Pour plus d'infos rendez-vous sur le site
www.newsrse.fr

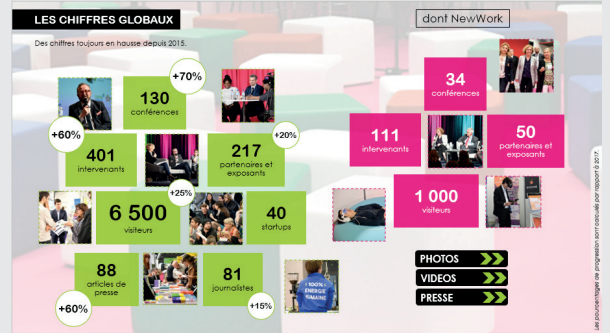
Produrable 2018 : un salon désormais incontournable

Le Salon PRODURABLE s'est tenu les 4 et 5 avril 2018 au Palais des Congrès à Paris avec pour thème phare la Santé, et l'agro-alimentaire comme secteur à l'honneur. Près de 6 500 visiteurs, plus de 400 intervenants, 217 partenaires et exposants et 130 conférences. Des chiffres en constante progression depuis 2015.

Deux nouveautés cette année :

Le Salon PRODURABLE a accueilli la première édition du Forum NewWork sur le travail du futur, les nouvelles organisations, les nouveaux espaces de travail etc. La présence de membres du gouvernement avec la visite de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail (photo) qui nous a fait l'honneur de participer au plateau TV animé par Nora Barsali et d'intervenir lors de la conférence sur le capital humain et la transformation de l'entreprise.

PRODURABLE a reçu la visite de Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire qui a clôturé le salon avec une intervention lors de la plénière sur le thème : les 1001 visages de l'engagement.



Bilan Produrable 2018 en chiffres et en images

Avis d'expert

Sandrine Maisano, co-auteure de l'ouvrage collectif « L'économie sociale et solidaire face aux enjeux du management* ».

Tout comme les entreprises classiques du secteur privé de plus en plus investies dans leur responsabilité sociétale (RSE), les structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) doivent aujourd'hui mieux prendre en considération leur impact social et environnemental : on parle alors de responsabilité sociétale des organisations, la RSO.

Le secteur de l'ESS présente des profils très variés d'organisations (associations, fondations, coopératives et mutuelles), qui induisent une approche pluraliste de la RSO. Cependant celles-ci ont en commun, par leur culture, leur gouvernance et leur ancrage local, des spécificités qui facilitent l'intégration dans leur stratégie de leur responsabilité sociale et environnementale. Celle-ci, véritable levier de développement, constitue un vecteur de progrès dans leur mission. La RSO se révèle aussi comme vecteur de rapprochement entre les acteurs des secteurs profit et non profit.

*Pour en savoir plus consulter le chapitre « la RSE dans l'ESS » de l'ouvrage collectif « L'économie sociale et solidaire face aux enjeux du management », paru chez Pearson.



#Focus Actu

Ce qu'il faut retenir du Rapport Notat - Sénard

Le gouvernement a missionné Nicole Notat déléguée à l'Organisation Internationale du Travail et Jean-Dominique Sénard, Président du Groupe Michelin, afin d'établir un rapport sur l'entreprise et l'intérêt général. Près de 200 personnes ont été auditionnées, chefs d'entreprise de toute taille, des secteurs privés, publics et de l'ESS, ONG, administrations, élus.

Le rapport Notat - Sénard s'inscrit dans un contexte où l'image de l'entreprise est dépréciée du fait de son impact sur l'environnement mais aussi des problèmes sociaux dont on l'estime parfois responsable. Pour faire face à cela le rapport précise que l'entreprise ne se réduit pas au profit, elle se doit également de contribuer à l'intérêt collectif au risque de perdre une partie du capital confiance obtenu auprès de ses clients et parties prenantes.

C'est la raison pour laquelle le rapport propose aux entreprises de dépasser ses objectifs lucratifs pour mener une réflexion sur son objet social. L'entreprise doit ainsi mesurer les impacts de son activité et prendre conscience de sa « raison d'être ».

Le rapport Notat - Sénard a formulé plusieurs recommandations :

- Confier aux conseils d'administration et de surveillance la formulation d'une « raison d'être » visant à guider la stratégie de l'entreprise en considération de ses enjeux sociaux et environnementaux.
- Reconnaître dans la loi « l'entreprise à mission », accessible à toutes les formes juridiques de société, en remplissant certains critères.
- Accompagner le développement de labels RSE sectoriels et de faire de la RSE un outil de renforcement du dialogue social dans les branches professionnelles.
- Développer les critères RSE dans les rémunérations variables des dirigeants.
- Engager une étude sur le comportement responsable de l'actionnaire, dans la continuité de la réflexion enclenchée sur l'entreprise.

#Paroles d'entrepreneurs responsables



Interview de Dafna Mouchenik lauréate des Défis RSE 2016

Dafna Mouchenik, Présidente de LogiVitae

Après avoir créé votre entreprise LogiVitae il y a 10 ans, vous avez souhaité partager votre quotidien d'entrepreneure dans le secteur de l'aide aux personnes dépendantes et fragiles et interpeller les pouvoirs publics. Dans quels objectifs ?

Un besoin viscéral de partager la vie, l'animation d'un service d'aide sans filtre. Le quotidien de chacun et pas d'autre moyen pour moi que de le peindre avec mes propres émotions. Ecrire c'est aussi une façon d'exorciser mes peurs, partager avec tous mes inquiétudes, mon impuissance, m'en justifier parfois.

Dire les choses : il y a la théorie « du comment ça devrait se passer » et puis la réalité. Il y a la bonne volonté, l'implication des services d'aide et les contraintes avec lesquelles il nous faut faire. Qualité et efficacité ne sont pas toujours au rendez-vous, pourtant l'envie de bien faire est, je pense, le dénominateur commun de nombreux services comme le mien mais ce n'est pas pour autant que « tout se passe comme sur des roulettes ». Je dis aussi le beau et le bon et il y en a beaucoup. C'est ce que raconte mon livre d'une façon drôle et vivante.

La prise en charge de la perte d'autonomie, et l'aide médico-sociale des personnes les plus fragiles à leur domicile sont des défis économiques et sociaux majeurs pour notre société et nécessitent rigueur, implication humaine, professionnalisme ? quelle place tient la responsabilité d'entreprise dans vos décisions, vos process, les valeurs transmises à vos salariés ?

La responsabilité sociale est dans l'ADN de LogiVitae. Notre mission est de permettre à toute personne, âgée en perte d'autonomie, handicapée ou malade, de pouvoir rester vivre chez elle aussi longtemps qu'elle le souhaite, quelles que soient ses ressources et la complexité de sa situation sociale. Plus qu'un prestataire de services, LogiVitae se veut être un véritable petit centre d'action sociale spécialisé. On ne peut se revendiquer ainsi sans prendre soin de nos équipes. Notre fonctionnement vise à ne pas engendrer les difficultés que rencontrent habituellement les salariés de ce secteur (précarité sociale et économique, peu ou pas de formations...). LogiVitae a toujours favorisé CDI et temps plein. Nous sommes aussi pro formation. Prendre soin des aides à domicile pour qu'elles prennent soin des personnes confiées fait sens et ça fonctionne !

Avez-vous pu mesurer l'impact social de votre entreprise sur vos parties prenantes : bénéficiaires, personnes dépendantes à domicile, mais aussi vos salariés, les associations avec lesquelles vous travaillez, les services de soins (publics, libéraux, infirmières). Que pensez-vous de l'entreprise à mission ?

Au-delà de toute considération morale, il s'avère que ce fonctionnement est extrêmement profitable à LogiVitae. Il apporte stabilité au sein de l'équipe et confiance des professionnels, des personnes aidées et de leurs familles.

J'aime cette idée « d'entreprise à mission ». Dans ce que j'en comprends, j'ai l'impression qu'elle nous permet enfin de sortir de nos paradigmes. Ces statuts hybrides me semblent le bon chemin. ■

* Auteure de *Derrière vos portes, Couloirs d'un service d'aide à domicile*, Edition Michalon, mars 2018



« Pour une TVA Responsable sur les produits durables. »

Emery Jacquillat, Président de CAMIF-MATELSOM

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste la TVA Responsable ?

La TVA responsable est une TVA réduite s'appliquant aux produits issus de l'économie circulaire, l'écoconception, à la réparation, et pour des entreprises éligibles (ESS, ESUS, Entreprises à mission, BCorp) qui ont un impact positif pour l'Homme et la planète. La TVA Responsable incite les entreprises françaises comme étrangères à produire plus durablement.

Quels en seraient les bénéfices selon vous ?

Les bénéfices de cette taxe sont multiples. Elle permet pour les consommateurs d'avoir une meilleure visibilité sur les entreprises et les produits vertueux pour l'Homme et la planète. De même, elle réduit l'écart de prix entre l'économie circulaire, locale, inclusive et l'économie linéaire mondialisée qui ne respectent pas les mêmes normes sociales et environnementales. Sur le plan économique, la TVA responsable favorise la croissance des entreprises vertueuses et accélère l'innovation dans des modes de production plus durable. Enfin elle impacte positivement à la fois sur l'emploi puisqu'elle pourrait générer près d'un million d'emplois dans les entreprises et les secteurs éligibles, mais également sur l'environnement en développant les secteurs vertueux.

Pourquoi la TVA responsable enclencherait une dynamique positive ?

Nous en sommes convaincue, réduire la TVA de façon significative sur ces productions vertueuses impulserait une nouvelle dynamique dans notre pays en encourageant les initiatives positives, qui se multiplient actuellement comme l'écoconception, les circuits courts ou encore l'insertion des travailleurs handicapés. Cela positionnerait l'Hexagone comme un pays précurseur des changements dont le monde a besoin et que les consommateurs appellent de leurs vœux. La TVA responsable participerait enfin à instaurer des relais de croissance économique pérennes.

Emery Jacquillat, alors PDG de Matelsom, a racheté la CAMIF en 2009 qui à l'époque se voyait acculée à la liquidation. Acteur majeur de la distribution, CAMIF-MATELSOM est aujourd'hui engagé dans des bonnes pratiques et pour une consommation locale et responsable. Elle a été certifiée à l'international par Benefit Corporation en 2015 et Honorée comme Best for the World pour son impact positif sur sa communauté. L'entreprise plaide pour une TVA responsable avec une pétition intitulée « Pour une TVA réduite sur les produits durables » lancée sur le site de consultation citoyenne Change.org soutenues par plus de 11 500 signataires. ■

Redonner du **Sens** à votre **Entreprise**
Pour un monde plus durable

**En 2018, relevez les défis de la RSE, candidatez pour devenir
lauréat de la 6^{ème} édition des Trophées Défis RSE**

Clôture des candidatures le 1er juin 2018

Vous représentez une entreprise privée ou publique (grand groupe, ETI, PME, TPE), une entreprise familiale, une coopérative, une entreprise de l'économie sociale ou solidaire (ESS), une collectivité, un établissement public, un investisseur institutionnel, une société de gestion financière, une fondation, une association ou une ONG.

7 bonnes raisons de candidater aux trophées Défis RSE :

- Faites connaître les bonnes pratiques RSE de votre organisation
- Faites-nous connaître l'engagement citoyen des salariés, de votre équipe, de votre patron
- Valorisez vos actions responsables pour la planète, l'environnement et l'humain, pour la société, pour l'innovation économique et sociale.
- Distinguez-vous de vos concurrents en donnant du sens à votre entreprise.
- Valorisez vos équipes, elles le méritent !
- Participez à la transition écologique et solidaire, soyez acteurs pour le futur de nos enfants et des générations à venir.
- Rejoignez le Club des organisations responsables en 2018

8 CATÉGORIES POUR CANDIDATER AUX DÉFIS RSE 2018 : (candidature possible dans 2 catégories maximum)

LE TROPHÉE DÉFIS RSE POUR L'ENVIRONNEMENT

Certification, normes HQE, recyclage, économie d'énergie, biodiversité, reforestation, maîtrise des risques, politique climatique, économie circulaire.

LE TROPHÉE DÉFIS RSE POUR LES RESSOURCES HUMAINES

Politique sociale vis-à-vis des salariés, politique diversités, égalité professionnelle, handicap, qualité de vie au travail.

LE TROPHÉE DÉFIS RSE POUR LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Politique de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, innovation dans la mise en oeuvre du dialogue, implication territoriale, partenariat avec les acteurs locaux.

LE TROPHÉE DÉFIS RSE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Réservé à toutes les entreprises et organisations de l'ESS.

TROPHÉE « INSTITUTIONNEL RESPONSABLE » POUR UNE FINANCE RESPONSABLE

Gatégorie réservée aux investisseurs (asset owners) : Gestion financière responsable, prise en compte des critères ESG, extra-financiers, climatiques, application de l'article 173.

LE TROPHÉE DÉFIS RSE DE LA TPE / PME RESPONSABLE

Entreprise de toute taille, quel que soit le statut juridique.

LE TROPHÉE DÉFIS RSE SANTÉ

Innovation santé (technologique ou autre), démarche managériale innovante dans le secteur de la santé, prise en compte santé-environnement, accès aux soins, politique RSE/ démarche innovante dans un établissement de santé.

LE TROPHÉE DÉFIS RSE DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Politique d'engagement sociétal accompagnée d'objectifs et de moyens, soutien à des grandes causes d'intérêt général, démarche citoyenne, actions de solidarité, engagement pour la cité.

Pour candidater aux Trophées Défis RSE 2018
Téléchargez le dossier de candidature en cliquant sur le lien suivant :
<http://bit.ly/rse-candidature2018>
Pour informations : www.defis-rse.com
Contactez par mail NEWS RSE : secretariat@newsrse.com
Twitter : @DefisRSE



Partenaires officiels



Partenaires réseaux

